

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 — RÉDACTION & ADMINISTRATION — 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'adresse suivante : ANCIEN BUREAU DU JOURNAL A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LE PROCÈS ZOLA. — LA PLAIDOIRIE DE M^e LABORI

LA JOURNÉE

M. Labori a continué hier sa plaidoirie. Il a fait, ainsi qu'il l'avait annoncé, l'historique de l'affaire Dreyfus.

Sa plaidoirie, fort émouvante à certains moments, a vivement impressionné l'auditoire. Des manifestations pour et contre ont éclaté à la péroraison.

La sortie a été très mouvementée.

M. Labori terminera aujourd'hui sa plaidoirie; le jugement sera probablement rendu ce soir.

Une nouvelle candidature au gouvernement de la Grèce a surgi hier. C'est celle d'un neveu du prince Ferdinand de Bulgarie.

Nous recevons de Rome des dépêches particulièrement très alarmantes sur la situation économique de l'Italie. La famine augmente et en signe de tous côtés des révoltes terribles de paysans contre l'autorité. Des bagarres sanglantes ont éclaté.

Programme radical

V. — REVISION CONSTITUTIONNELLE

« S'il y a pour les radicaux, une législation républicaine intangible, à savoir les lois antiecléricales qui portent atteinte aux droits de la conscience catholique, en revanche, la constitution républicaine dont l'assemblée nationale nous dota en 1875, leur paraît avoir besoin de sérieuses retouches. A leur avis, cette constitution, « qui ne donne pas le dernier mot à l'assemblée issue du suffrage universel, » mérite à peine d'être appelée républicaine et démocratique. La démocratie exige la souveraineté effective, absolue, unique, du suffrage universel, dans l'Etat comme dans la commune; et la République ne peut s'accommoder d'un régulateur, tel que le Sénat, qui est le produit du suffrage restreint.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici complètement la solution radicale de la question politique. Le problème est complexe et délicat; nous y reviendrons de temps à autre. Mais je tiens à dire tout d'abord que, sur ce point, il n'y a aucune opposition absolue de principes entre les radicaux et les démocrates chrétiens. Ceux-ci se déclarent partisans d'une organisation politique qui soit vraiment démocratique et républicaine, qui assure le gouvernement du pays par le pays. La décentralisation administrative, l'autonomie communale et le référendum, la réorganisation du suffrage universel dans le but d'obtenir une représentation réelle des intérêts et des minorités, la réforme parlementaire, tant en ce qui concerne la méthode de travail des Chambres, qu'en ce qui touche aux rapports des pouvoirs publics, enfin la réorganisation du corps social moyennant une large liberté d'association et le rôle économique et politique des associations professionnelles; toutes ces idées, si justes et si fécondes, appartiennent au programme de la Démocratie chrétienne, et ne constituent nullement le radicalisme.

Le parti radical, aujourd'hui, semble ne poursuivre en politique que la suppression du Sénat. C'est rétrécir le problème et n'en envisager qu'un point de secondaire importance. Que penser cependant de cette « révision limitée de la constitution ? »

Je laisse de côté, pour le moment, la question du mode de nomination des sénateurs; je regarde seulement le fait de l'existence de deux Chambres destinées à concourir ensemble à la confection des lois et au gouvernement du pays. Y a-t-il dans ce fait quelque opposition essentielle aux principes de la démocratie? Je ne le vois pas. Est-ce, par contre, une institution démocratique absolument nécessaire? Pas davantage. La question ne peut être tranchée que par des considérations d'ordre pratique: est-il plus sage, plus avantageux à l'intérêt public, d'avoir un Parlement composé de deux Chambres ou de n'avoir qu'une seule assemblée législative? Il me semble que l'expérience des peuples se prononce pour l'existence des deux Chambres, qui se font un mutuel contre-poids, forment ensemble le conseil supérieur de la nation, et empêchent que les affaires publiques ne soient livrées parfois aux passions, aux caprices, disons même au despotisme d'une assemblée souveraine, sans contrôle et sans frein. Le bon sens et l'histoire me paraissent s'accorder sur ce point.

Quant au mode de nomination des deux assemblées, je ne le voudrais pas identique. A quoi bon faire être par

les mêmes hommes et de la même façon deux assemblées distinctes? Je ne suis donc pas pour l'élection des sénateurs par voie de suffrage universel direct. A mon avis, la Haute Assemblée, celle qui est destinée à remplir le rôle de régulateur parlementaire, devrait être élue par ceux qui, dans les diverses professions, sont précisément appelés à diriger les intérêts communs, c'est-à-dire par les chambres syndicales ou se rencontreraient tous les hommes que le suffrage des membres de la profession aurait désignés pour représenter et promouvoir les intérêts professionnels. Il va sans dire que ce mode d'élection suppose l'organisation professionnelle du corps social et la constitution de Chambres syndicales pour toutes les professions, manuelles et libérales, dont se compose la société et qui sont les éléments de la véritable vie nationale.

Je ne sais s'il se trouvera des radicaux pour admettre cette « révision limitée » du Sénat. Je la crois très démocratique, car elle est très conforme au principe du gouvernement du pays par le pays organisé et agissant en vertu de ses intérêts vitaux. Ce serait sans nul doute un progrès vers l'établissement d'un régime dans lequel les questions stériles de la politique de parti seraient reléguées où elles devraient être, je veux dire au dernier rang des préoccupations du gouvernement et du peuple.

Le maintien du Sénat me paraît donc être une chose nécessaire au sage fonctionnement d'une représentation démocratique. Conformément au principe même de la démocratie, cette assemblée doit être élue par la nation. Mais, pour qu'elle remplisse avec compétence et autorité son rôle constitutionnel de régulateur législatif et politique, il faudrait que l'élection en fût faite par des chambres syndicales composées des représentants élus de toutes les professions qui constituent la vie nationale.

Voilà, très simplement, notre pensée sur la « révision constitutionnelle » proposée par les radicaux. La suppression du Sénat, loin de favoriser le progrès de la démocratie, nous rejeterait dans les périls du despotisme démocratique, lequel n'est pas moins odieux ni moins funeste quand il est exercé par une assemblée d'irresponsables que lorsqu'il est aux mains d'un César.

Abbé GAYRAUD.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Le conseil s'est occupé des affaires courantes.

L'AFFAIRE DREYFUS

Il a décidé de se mettre dès jeudi à la disposition de la Chambre pour la discussion des diverses interpellations relatives à l'affaire Dreyfus et au procès Zola.

Le gouvernement n'acceptera notamment l'interpellation Hubbard au sujet des déclarations du général de Boisdeffre devant la cour d'assises.

Le Procès Zola

AVANT L'AUDIENCE

La plume commence à tomber de très bonne heure. Un nombre assez considérable de curieux encombrant, dès 9 heures du matin la place Dauphine. Dès l'apparition de la première avenue, les rangs s'éclaircissent à mesure que s'empilent les établissements voisins.

Le service d'ordre est moins considérable que les jours précédents. On ne pense pas que le verdict soit rendu aujourd'hui, aussi n'a-t-on pas eu de ces manifestations violentes pour cette soirée.

La curiosité est toujours grande dans le public. On se questionne, on se transmet de groupe à groupe les pronostics les plus invraisemblables.

L'arrivée des témoins ne soulève pas une grande émotion. Le général de Pellieux est pourtant très entouré et salué avec un grand respect.

Zola est arrivé à 11 h. 40. Au moment où la voiture débouchait du quai des Orfèvres, la foule s'est vivement portée au devant de Venitien et l'a poursuivi de ses huées et de ses acclamations furieuses.

Lorsque le véhicule et son contenu sont entrés dans la cour des appels correctionnels, les sifflets ont redoublé et les cris de « A bas ! » ont été poussés par tous les poitrines. Le romancier semble plus pâle encore qu'à l'ordinaire. Il ne

paraît pas sans inquiétude au sujet de l'issue de son procès.

L'AUDIENCE

Le président. — La parole est à M. Labori pour la suite de sa plaidoirie.

Plaidoirie de M^e Labori

M. Labori continue sa plaidoirie :
Messieurs les jurés, dit-il, je vous disais hier au moment où ma plaidoirie a été interrompue que je me proposais d'entrer dans l'examen des faits et de les prendre nécessairement dans leur ordre chronologique, d'une manière aussi précise et aussi complète que possible, afin que vous soyez entièrement renseignés.

Reportons-nous l'automne 1894. Le capitaine Dreyfus fut arrêté le 15 octobre. Nul ne le sut que Mme Dreyfus. Le 29 octobre, une note insidieuse de la *Libre Parole* l'annonça. Le 1^{er} novembre, l'*Éclair* précisa la *Libre Parole* et ensuite adressa à ce sujet une question à l'autorité militaire.

Ce sont ces deux journaux que nous retrouverons dans la suite comme étant seuls bien informés sur cette affaire.

Le colonel du Paty de Clam avait défendu à Mme Dreyfus d'en parler sous les peines les plus graves pour son mari. Ce n'était pas elle qui avait trahi la chose; et d'ailleurs est-ce à la *Libre Parole* qu'elle aurait pu faire pareille confidence?

Il est incontestable que dans cette communication il y a une main qui provient du ministère de la guerre.

Dans les articles publiés par ces journaux, Dreyfus était accusé d'avoir vendu son pays, d'avoir trahi. On disait qu'il avait des complices nombreux, des complais civils; tout cela n'était qu'un tissu de mensonges.

Je reviendrai d'ailleurs sur les agissements de M. du Paty de Clam. (Bruit.)

M. Labori. — Oui, j'y reviendrai. Que se passe-t-il en ce moment à Cherche-Midi? Le commandant Forzinetti raconte sous la foi du serment dans le *Figaro*. Il raconte qu'on lui demanda sa parole d'honneur d'exécuter les ordres du ministère concernant le secret, et de ne rien dire. J'us l'intuition que des marches de la justice.

Personne n'est venu, dit M. Forzinetti. La formule d'écran était signée par le ministre, le 14, avant que l'accusé fut entendu. Je vis, ajouta-t-il, Dreyfus dans sa chambre dans une excitation à mettre en jeu. J'us l'intuition que cet officier était innocent. (Violents murmures.)

Je fus témoin des embûches inquisitionnelles et des interrogatoires. Le commandant Forzinetti informa ses chefs par lettre officielle de l'état de demi-folie turles dans lequel se trouvait Dreyfus. Il déclare même verbalement au ministre qu'il était convaincu de l'innocence du capitaine. M. du Paty de Clam fut torturé plusieurs fois Dreyfus pour obtenir un aveu. Il n'eut pas plus de preuves qu'il n'eut d'aveux.

M. Labori raconte ensuite le séjour atroce de Dreyfus au Cherche-Midi à partir du jour où M. Demange vint lui dire : « Mon enfant, votre condamnation est la plus grande infamie du siècle. »

On laissa encore le prisonnier libre d'écrire des lettres aux siens. Je voudrais vous faire connaître, Messieurs les jurés, les procédés singuliers auxquels on a eu recours : procédés secrets, romanesques et après cela le huis-clos de la guerre la plus officielle de l'histoire. Le Cherche-Midi devient une prison fantastique où se passent des faits étranges. Le débordement de l'opinion publique, provoqué par le mensonge, occasionna dans beaucoup d'esprits une excitation terrible contre l'accusé. Le général Mercier parlait, il est vrai, de documents cabalistes. Il fallait, hélas! pour la vérité, que ministres et juges eussent connaissance de la loi.

On se fonde aujourd'hui sur la chose jugée. Le raisonnement est celui-ci : Dreyfus a été jugé et cela suffit. C'est raisonnement est la forme d'une doctrine de haine. Il n'est pas un antiecléricisme qui puisse accepter ce raisonnement. C'est qui fait la force de nos adversaires, c'est que tout s'est passé secrètement, et de bonne foi. Rien de cela n'est vrai, rien n'a été prouvé, pas même la matérialité des faits. (Murmures.)

Il y a au ministère la photographie d'une lettre d'un attaché militaire. S'il y a au ministère de la guerre la photo d'une lettre de cette canaille de D., démontrant qu'un officier français avait eu des relations avec deux attachés d'ambassade, je dis que cette pièce existait huit mois avant l'arrestation de Dreyfus et qu'elle ne s'applique pas à lui.

Qu'on ne dise pas que cette pièce n'a pas de valeur; c'est sur elle qu'on a vécu depuis si longtemps pour établir la culpabilité; c'est elle qui fut le *document libérateur*; c'est elle que ce dame volée a remise au commandant Esterhazy et que celui-ci a livrée au ministre de la guerre que contre un reçu. Neiez donc son importance, si vous l'osez?

Et parlant du général Mercier alors ministre de la guerre M. Labori dit :
Mercier peut être un brave soldat à qui à coup sur la tactique militaire et la conduite des armées peut être plus familières que les grandes affaires, car enfin que penser de la preuve dictée à laquelle fut soumis Dreyfus? Mercier substitua, dit-il, son impression personnelle arbitraire aux pièces absentes et c'est ainsi qu'on arriva à faire condamner un innocent. (Nouveaux murmures.)

M. Labori continue la lecture du rapport de M. D'Ormescheville et ajoute :
Voilà l'accusation en attendant le dossier secret. M. le général Mercier a-t-il fait connaître d'autres charges que le bordenau? Non! On a tué moralement un officier sur la parole d'un ministre.

M. Labori donne ensuite lecture de l'interrogatoire de M. Guérin, ex-ministre de la justice, publié par le *Gaulois*, parlant des explications du général Mercier au conseil des ministres, et mentionnant les dénégations de M. Guérin concernant la pièce secrète.

M. Labori continue :
M. Charles Dupuy n'a pas eu non plus connaissance de la pièce secrète. Si la chose est exacte, elle est contraire à la loi.

Au moment de l'arrestation de Dreyfus et alors qu'il n'y avait pas de pièces secrètes, M. le général Mercier prend tout pour lui et s'en charge.

On a produit depuis une pièce dérisoire qu'on appelle sur la lettre : « Cette canaille de D. »

C'est la pièce sur laquelle on n'a rien trouvé.

C'est la même pièce qui devient l'idéal de la femme volée. C'est elle qu'on reçoit au ministère et dont on accuse réception au commandant Esterhazy. Les officiers ne mentent pas. Ils équivoquent en parlant d'autres pièces, une entre autres, qui s'appelle plus à Esterhazy qu'à Dreyfus. Le colonel Piquart n'en a pas dit assez à-dessus. La preuve de la pureté de cette pièce est qu'elle a été versée aux débats; c'est encore l'affaire avait atteint qu'il est super de M. de Pellieux. La lettre : « Cette canaille de D. » me semble n'avoir été pour le général Mercier lui-même qu'un arifice.

Il faut être d'ailleurs hypnotisés par le nom de Dreyfus pour le voir dans cette pièce. S'il y était nommé, elle pourrait être un faux.

Est-il permis, messieurs les jurés, de dénigrer les déclarations officielles des gouvernements étrangers? Nous aurions pu avoir des témoins étrangers. (Violents murmures.)

Nous avons voulu la lumière entre Français. Il faut noter que l'étranger est adversaire de bonne foi. On ne défend pas ses espions quand ils ont pris. La pièce paraissait tellement nulle à l'accusation qu'elle n'est pas mentionnée dans le rapport d'Ormescheville. La preuve que le huis-clos n'a pas été prononcé dans l'intérêt de la défense nationale est qu'on a publié la pièce qui a occasionné le huis-clos.

Le fameux fait de la communication du dossier secret par le colonel Piquart à M. Leblois est le résultat d'une pure illusion d'optique.

Je n'accuse personne de mauvaise foi, mais je constate que dans le rapport Ravary il y a un erreur de date. Le colonel Henry et l'archevêque de Reims ont été interrogés par le rapport, des déclarations identiques alors que l'un d'eux était en permission. Nous sommes cependant en présence d'une instruction officielle. De plus, M. Leblois était absent de Paris à ce moment et le commandant Ravary a attesté l'exactitude et la bonne foi de son rapport.

On accuse M. Leblois d'avoir été l'instigateur de l'affaire. Il a fait une démarche décisive en 1897. Il connaissait les faits depuis 1896 et avait attendu à La Bonne font de ce brave homme m'épouvante.

Mais quel est en somme celui qui, attaché aux bureaux de la guerre, informe ainsi les journaux?

Speranza peut-être.

Je n'ai pas d'interrogatoire au colonel Piquart. Qu'on ne parle donc pas de secrets d'Etat. C'est le néant comme charges contre Dreyfus, le néant comme risques contre l'étranger. (Protestations.)

Je reviens alors de l'instruction romanesque de M. du Paty de Clam tout cela n'est qu'un but; l'erreur, de bonne foi peut-être. M. Zola l'a reconnu lui-même. La scène ridicule et atroce de la droïte (M. du Paty de Clam faisant écrire Dreyfus) me fait penser que l'on dit que tout cela n'est qu'un tissu de mensonges.

Je demande à voir la pièce qui constitue cette charge; mais à ce moment, tout était consommé pour la perte du malheureux. Un tel régime de mensonge est l'accusation. Le conseil de guerre fut hésitant.

Mais parlons du jugement par ordre considéré par les consciences militaires comme une consigne : On devait acquiescer sur le bordenau.

M. Labori donne lecture d'une séance du conseil de guerre de 1894.

Je ne veux pas dire que le conseil de guerre fut de mauvaise foi, mais je dis qu'une fois engagés, ces hommes de bonne foi ont été victimes d'une auto-suggestion facile à comprendre, excepté pour M. Bertillon qui lui a la preuve, et quelle preuve.

Voilà la situation judiciaire de l'affaire Dreyfus. Il en ressort que le ministre de la guerre, en dehors des polins et des cancanes n'a rien fait pour Dreyfus. Rien, je l'affirme sur mon honneur. J'ai les dossiers, des témoignages, je les connais. Ces témoignages n'ont rien prouvé.

Ah! si M. Demange pouvait parler, si on était sûr du contraire on le proclamerait. On l'a imprimé tout nu. M. le général Billot l'aurait dit à M. Scheurer-Kestner. M. le général de Pellieux l'aurait dit lui pour obtenir la publicité des débats qui lui fut d'abord refusée par le colonel Mastral dont, par là lecture, vient de faire, le jury a pu apprécier la brutalité et la rudesse de langage.

Quant à moi, s'écrie M. Labori, j'ai le dossier de cette affaire entre les mains, je l'ai testé, il n'y avait rien contre Dreyfus et j'y engage mon honneur, messieurs, et je vous dis que si il n'y a aucune charge contre celui qui fut condamné (Mouvement prolongé).

L'audience est suspendue à 1 h. 15.

SUSPENSION ET REPRISE DE L'AUDIENCE

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise, M. Labori continue ;
Avant de parler de la communication des pièces secrètes, je voudrais parler des prétendus aveux faits par Dreyfus au capitaine Lebrun-Renaud. M. Lebrun-Renaud n'est pas venu ici faire son récit. Si l'audience avait été libre, je lui aurais demandé la date de ses déclarations écrites. Il m'aurait certainement répondu : en novembre 1893.

Il n'a pas été parlé de cela à cette barre ni par M. Blisson, ni par M. Dumont et le démenti de Mme Chapelon dans l'*Aurore* suivi des menaces qui motivèrent son absence à cette barre par crainte de révélations, et les relations de M. Philippe Dubois qui reçut sa visite confirmant les dires de Mme Chapelon, répétés devant M. Clémenceau et Gobier.

Ensuite s'est produit l'incident Forzinetti-Lebrun-Renaud que l'on connaît.

J'ai vu que s'il y eut des aveux, le procès-verbal fut fait après coup.

L'attitude du gouvernement lors du démenti par les agences suivi de l'interpellation de M. Jaures est alors intéressant.

M. Labori donne lecture du discours de M. Méline à la tribune de la Chambre.

Ce jour là M. Méline, dit-il, certifie l'existence des déclarations du capitaine Lebrun-Renaud. Il en refusa la communication pour des raisons supérieures.

« Le jugement, disait M. Méline, se suffit à lui-même et je ne veux pas exagérer la portée des arguments. » Si les ministres avaient un document convainquant pour nous fermer la bouche, ils la montreraient.

Il nous eût été loisible d'apporter toi les déclarations de témoins qui démentent M. Lebrun-Renaud. La scène de la dégradation, messieurs les jurés, apportée à l'accusation le prestige. J'en tirai toi le compte-rendu de

l'autorité et entre ces lignes haineuses, saute aux yeux, la certitude de l'innocence.

M. Labori donne lecture du compte rendu.

M. Labori. — Je lis maintenant les lettres de M. Demange au ministre de la guerre, (Sait la lecture.)

M. Labori lit ensuite plusieurs lettres de Dreyfus publiées par les journaux.

Eh bien! s'écrie le défenseur, voyez-vous, Messieurs les jurés, pour des hommes qui ont des entrailles, tout cela est plus fort que toutes les déclarations de M. Lebrun-Renaud; et puisque M. Méline, qui a porté le robe des avocats, est tenu bouche étanche quand on lui a demandé de montrer le rapport Lebrun-Renaud, c'est que ces véniénements protestations d'innocence l'ont troublé et je dis que la conscience juridique du président du conseil a pris un instant le dessus sur l'idée qu'il se fait de la raison d'Etat. (Mouvements prolongés.)

Pour avoir des aveux, continue M. Labori, on a été, je le dis hautement, jusqu'à la fraude.

M. Labori lit alors l'interrogatoire que M. du Paty de Clam fit subir, le 29 octobre 1894, à Dreyfus :

D. — Reconnaissez-vous que ce que vous venez d'écrire ressemble étrangement à l'écriture du document ?

R. — Oui, mais les ressemblances dans les détails de l'écriture, mais l'ensemble n'y ressemble pas; j'affirme ne l'avoir jamais écrit; je comprends très bien, toutefois, que le document ait donné prise aux soupçons dont je suis l'objet, mais je voudrais bien, à ce sujet, être entendu par le ministre.

Suit l'interrogatoire du 30 octobre 1894 :
D. — Vous avez demandé dans votre dernier interrogatoire à être entendu par le ministre de la guerre pour lui proposer que l'on envoyât n'importe où pendant un an sous la surveillance de la police, tandis qu'on procéderait à une enquête approfondie au ministère de la guerre ?

R. — Oui.

D. — Je vous montre les rapports d'experts qui déclarent que la pièce incriminée est de votre main. Qu'avez-vous à dire ?

R. — Je voudrais encore que jamais je n'ai écrit cette lettre.

D. — Le ministre est prêt à vous recevoir si vous voulez entrer dans la voie des aveux.

R. — Je vous déclare encore que je suis innocent et que je n'ai rien à avouer; il m'est impossible entre les quatre murs de la prison de m'expliquer cette énigme épouvantable; qu'on me mette avec le chef de la sûreté et toute ma fortune, toute ma vie seront consacrées à débrocher cette affaire.

Allons donc! s'écrie M. Labori, voyez voyez que le président du conseil est un homme prudent quand il dit qu'on aurait discuté les aveux parce qu'on discute tout dans cette affaire, et je dis, moi, qu'elle est discutée.

Voilà les édifices d'hypocrisie qu'on a élevés. Voilà de quel coté est édifiée l'effrayant que nous portons sur nos épaules est fait : édifice au mensonge pour les uns, pour ceux qui sont les auxiliaires, humbles et misérables de cette besogne de ténèbres, mais édifice d'hypocrisie de la part des forts et ce sont plus coupables. Qu'ils ne l'ignorent pas et qu'ils entendent mes paroles si elles atteignent jusqu'à eux et qu'ils se souviennent que le nom de l'histoire qui est marqué au pilori le plus humiliant est le nom de Ponce-Pilate, qu'on s'en souviendra!

L'audience est renvoyée à demain.

PENDANT L'AUDIENCE

La galerie de Harley a été complètement déserte pendant toute la matinée; une vingtaine de personnes tout au plus, journalistes et avocats s'y promènent mélancoliquement; à la suspension d'audience l'animation n'augmente pas.

LA SORTIE

La plaidoirie de M. Labori avait causé une émotion considérable dans le public et le péroralson avait particulièrement indigné l'auditoire. Aussi la sortie s'est-elle effectuée dans un certain tumulte.

Les officiers, qui assistaient en grand nombre à l'audience, étaient étonnés qu'on laissât l'avocat insulter l'armée. L'insuffisance marquée de l'avocat général et sa faiblesse du président laissent vraiment aux accusateurs publics de nos institutions la part trop belle. La toute des auditeurs en civil n'est pas moins exultée que le public militaire. On commente sévèrement certaines paroles de M. Labori, et, dans certains groupes animés, la colère semble être considérable.

L'heure de sortie ayant été annoncée hier, le service d'ordre avait été préparé pour 3 heures et l'affluence inaccoutumée d'agents aux portes du Palais ne semblait pas devoir être inutile pour le maintien de l'ordre. La foule est exaspérée.

Le capitaine Deniel du 2^e tirailleur algérien paraît à la barre du Palais.

On le confond d'abord à cause de son uniforme avec le colonel Piquart et on l'entoure; mais dès qu'on s'approche de la méprise on le salue. Le capitaine Deniel est très surexcité. Quelques instants avant la sortie il avait dû franchir plusieurs banes et saisir par le cou un des fils Hadamad, jeune frère de madame Dreyfus, lequel applaudissait à tout rompre les insultes gratuites que M. Labori adressait à l'armée. L'officier avait dû requérir l'aide d'un garde pour expulser le jeune youddi.

Sur le palier du grand escalier le capitaine Deniel s'arrête et s'adressant à quelques uns de ses amis qui l'entourent, en uniforme comme lui, s'écrie : « C'est indigne. On nous insulte, on nous accable d'injures et personne ne nous fait défendre. »

On acclame l'officier et ses amis. Des journalistes l'entourent et notre correspondant particulier avec plusieurs autres reporters tentent en vain d'obtenir de lui quelques déclarations. Le capitaine saute militairement et s'éloigne sans mot dire.

Dans la rue la foule conspu les traitres et acclame l'armée.

Dès qu'un officier apparaît des vivats

déclatent de toutes parts. Dès qu'un ami de Dreyfus ou de Zola est reconnu, des huées furieuses le signalent et les sifflets de la foule l'accompagnent le plus loin possible.

LA SORTIE DE ZOLA

A 3 h. 5, Zola quitte le Palais de Justice par une porte donnant sur le quai de l'Horloge.

Deux fiacres attendaient près de la porte Zola et ses amis y prennent place.

Quelques instants après la voiture de Zola quittait le quai des Orfèvres. La garde et les agents ont ensuite gagné leurs casernes.

LE CAS DE M. LEBLOIS

Le conseil de l'ordre des avocats ne s'est pas réuni aujourd'hui à l'occasion du mardi-gras. C'est dans sa prochaine séance que le conseil aura à s'occuper du cas de M. Leblois.

LA FIN DU PROCÈS

On croit que le jugement sera rendu aujourd'hui mercredi. M. Labori terminera sa plaidoirie et parlera pendant 3 heures encore. M. Clémenceau plaidera pendant 25 minutes, a-t-il déclaré. On suppose donc que le verdict sera connu vers les six heures.

AUTOUR DU PROCÈS

AU CONSEIL DE L'ORDRE

Le conseil de l'ordre des avocats serait dit-on, appelé à statuer, incessamment, aujourd'hui peut-être, sur le sort de M. Leblois, et il serait décidé à rayer M. Leblois du tableau de l'ordre.

D'autre part, il paraît qu'à la suite d'une démarche de membres influents du conseil de l'ordre pour obtenir du ministre de la guerre qu'il retirât la plainte déposée contre le jeune Courou qui, on s'en souvient, proféra le cri de : « Enlèvez les chefs ! » au Palais de justice, celui-ci a déferé à ce désir.

Le trop léger stigmate serait alors puni simplement d'une peine disciplinaire, sans doute d'une suspension temporaire.

M. ZOLA ET LES ÉTRANGERS

Dans certains groupes on se montre un journal philatéliste contenant une annonce courtoise relative à une carte postale que l'on répand en ce moment en Italie dans le but d'organiser une sorte de pèlerinage en faveur de Zola.

Ce journal est le *Francobollo*; on y trouve un spécimen de la carte postale en question.

PRO ZOLA

Pétition d'admiration pour le courageux défenseur de la vérité.

Siege social, Milan.

LES ITALIENS ET L'AFFAIRE DREYFUS

Nous avons, à diverses reprises, noté l'attitude du monde politique italien à l'égard de la France dans l'affaire Dreyfus-Zola. Voici, à titre de document, et afin que nos lecteurs n'ignorent aucune des manœuvres de nos « bons amis », ce que télégraphie le correspondant du *Figaro* à Rome :

On affirme que le comte Tornelli, ambassadeur d'Italie à Paris, a été invité, à la suite des nouvelles révélations du général de Pellieux, à répéter encore une fois que ni le major Panizzardi ni aucun membre de l'ambassade n'a eu de rapports avec Dreyfus.

Cette déclaration qu'on aurait pu considérer comme inutile, après les affirmations formelles faites à la Chambre italienne par le comte Bonin, a été voulue par M. Visconti-Venosta, qui tenait à répondre à certaines insinuations de quelques journaux français. Dans le monde officieux, on se demande si le fameux billet révélateur, dont a parlé le général de Pellieux, est bien authentique. On semble plutôt croire à une mystification, dont dit-on, comme on peut en admettre que le major Panizzardi et le colonel allemand Schwartzkoppen, qui étaient en rapports intimes et voyaient souvent, aient écopé le besoin de communiquer par écrit sur des choses aussi délicates.

Il se pourrait que cette question fasse l'objet d'une nouvelle interpellation à la Chambre.

LE CAS DU COLONEL PIQUART

M. Bertulus poursuit ses instructions avec une discrétion telle que l'on ne peut prévoir qu'elle en sera l'issue.

Cela ne

La quatrième pièce établit encore que le traité a été signé le jour du 10 Mars.

Français & Anglais sur le Niger

Londres. — Les nouvelles postales de l'Ouganda montrent que pendant l'attaque du fort de Lubwa, occupé par les Soudanais révoltés, on a tué dix hommes et a été désarmé pour les agresseurs, les missionnaires anglais ont fait le coup de feu.

Le nombre des morts, du côté des Français, a été de 144; celui des blessés de 260.

Les Soudanais, qui défendaient le fort, n'étaient que 200.

Calcutta. — Outre les 400 soldats musulmans de Penjab qui se préparent à partir pour l'Ouganda, 400 soldats du 1^{er} régiment de Bombay ont reçu l'ordre de partir pour Monbasa pour remplacer le 27^e régiment, qui va rejoindre les troupes indiennes déjà envoyées dans l'Ouganda.

Paris. — L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Il est absolument inexact que des forces françaises se trouvent en ce moment dans la région de Sokoto. Cette nouvelle est la répétition d'un bruit qui a déjà été démenti il y a quelques semaines.

Paris. — On télégraphie de Londres au Matin :

En ce qui concerne la marche de la troupe française pour aller occuper la capitale de Sokoto, on ne peut en dire, pour le moment, qu'une chose, à savoir qu'elle est absolument invraisemblable, d'après les faits connus.

Donc, messieurs les Anglais, un peu plus de calme et de patience, s'il vous plaît.

Londres. — Le Daily Graphic considère le démenti officiel concernant l'expédition française de Sokoto comme un dévouement de cette expédition.

Le Daily Mail enregistre avec satisfaction ce démenti, mais il maintient que l'expédition existe. Il demande qu'elle soit rappelée.

Le Standard réclame un démenti officiel, le rappel des troupes françaises et la punition des officiers.

Londres. — La situation qui paraissait tendre se calme. Lord Salisbury lit à la Chambre des lords un démenti de M. Hancock, chef de l'occupation par les Français de Sokoto.

Dans les cercles anglais on dit que la France est animée de intentions les plus pacifiques, que les rapports en Afrique entre Anglais et Français sont les plus cordiaux et que la conférence tenue à Paris règlera rapidement au mieux des intérêts communs les questions de l'Afrique occidentale.

L'Italie révoltée

Rome. — On signale de nombreux troubles produits par la famine.

Le Matino publie les détails suivants sur les troubles agraires de Troina, ville de 10000 âmes en Sardaigne. Aux cris de : « A bas le conseil ! Vive le roi ! Du pain et du travail ! » une foule de paysans affamés s'assembla devant l'hôtel de Ville pour réclamer la franchise des blés.

Beaucoup de manifestants étaient armés de haches, de faux et de revolvers. De jeunes paysans ayant assailli à coups de pierres la troupe qui reculait impuissante à les contenir, une collision sanglante se produisit. On entendit d'abord des coups de fusil isolés, puis deux feux de salve et un tas de mourants et de blessés roula sur le sol. Le nombre des victimes n'est pas encore connu.

Le Matino ajoute que de divers lieux, notamment des provinces de Paternò et de Girgenti, on lui signale qu'une extrême misère règne parmi les paysans et les montagnards et qu'on y recueille des troubles.

Catane. — Le Corriere di Catania reçoit de Troina une correspondance qui dit que la contrée est entièrement sous la neige et que toutes les lignes postales étant interrompues, le service postal se fait par des piétons.

La misère est terrible et la population émigre en masse.

On s'occupe d'installer des fourneaux économiques, d'organiser des administrations de secours qui garantiront le remboursement des dons faits à la classe nécessiteuse.

La municipalité a fait distribuer une première somme de 500 livres, mais le peuple réclame du pain et des vivres.

Le Gazzetta del Popolo de Turin dit que les habitants de Troina ont voulu saccager diverses habitations particulières pour se procurer du grain que les spéculateurs livrent à un prix exorbitant.

Deux carabiniers et sept soldats ont été blessés par la foule. Les postes de la troupe ont fait quatre morts et trente blessés.

Palermo. — La Sicile est affamée et l'immense misère est bien près de faire de tout le peuple de l'île un peuple de révoltés. L'agitation des ouvriers sans travail se fait de plus en plus menaçante, qu'ils se soient bornés jusqu'ici à des promenades silencieuses de groupes porteurs de drapeaux noirs avec l'inscription en lettres blanches : « Du travail ! Du pain ! »

Toutes les troupes de la garnison sont consignées. Des détachements occupent les locaux municipaux et les places centrales. Des pickets de soldats, de gardes et de carabiniers sont postés à tous les angles des rues.

M. Lonsales, préfet de Palermo, doit d'être appelé et remplacé par M. Cavasola, préfet de Naples, mais celui-ci connaît l'île où il a résidé et la situation refuserait ce poste.

La misère est lamentable, les esprits sont très montés. Une étincelle suffirait pour embraser l'île entière.

L'EXPLOSION DU "MAINE"

La Haïane. — Le bâtiment de guerre américain Mangrove transportant la commission des officiers de marine des Etats-Unis chargée de l'enquête sur la catastrophe du Maine est arrivé hier ; il a mouillé à côté des débris du Maine.

Le capitaine du vaisseau détruit a été déposé devant la commission.

La Haïane. — Il résulte du premier examen de la commission d'enquête que l'explosion du Maine s'est produite dans la chambre des munitions.

Les Anglais en Afrique

Soldats révoltés

Zanzibar. — Des troupes soudanaises venant de l'Ouganda ont franchi le Nil. Elles ont évacué le fort de Lubaras le 9 janvier et ont été poursuivis par des forces anglaises qui voulaient les empêcher de franchir le fleuve.

NOUVELLES D'ORIENT

Constantinople. — La question du gouverneur général de Crète est entrée dans une phase nouvelle par la proposition faite au nouveau prince Ferdinand de Bulgarie, le prince Witold Czartoryski qui n'a pris encore d'ailleurs aucune décision. On dit que les puissances seraient assez favorables à cette candidature.

Au lieu du général Enver-Pacha qui reste à Volo, le gouvernement a envoyé à Uskub le général de division Saad-Edin-Pacha pour examiner l'affaire relative à la saisie d'armes opérée chez les Bulgares de Macédoine.

Après l'audience accordée samedi à l'ambassadeur d'Allemagne, le sultan a conféré des hautes décorations aux principaux membres de l'ambassade, le gouvernement a décidé d'appeler des professeurs allemands pour réorganiser l'école impériale de médecine.

Le patriarche dont l'élection a été contestée a donné sa démission.

La Conférence des Suoires

Bruxelles. — Suivant des nouvelles prises à une source autorisée, il n'est pas question, contrairement à ce qu'a annoncé ce matin un journal anglais, d'un ajournement indéfini de la conférence de Bruxelles pour la suppression des primes sur les sucres et dont l'initiative a été prise par le gouvernement belge.

Les négociations entre les puissances continuent leur cours, mais elles ont exigé nécessairement un certain temps pour arriver à un résultat.

DISPARITION D'UN OFFICIER DE DOUANES

Besançon. — M. Hartmann, lieutenant des Douanes aux Bréuxes, était de passage à Saint-Hippolyte le 15 février, pour faire quelques commissions.

Dans la nuit du 16, il quitta plusieurs personnes en leur disant qu'il allait retourner aux Bréuxes. Depuis ce moment on n'a pas retrouvé ses traces et cet officier n'a pas reparu à son domicile.

D'actives recherches sont faites par les douaniers de Bréuxes et de Saint-Hippolyte, mais jusqu'ici elles ont été sans résultat.

M. Hartmann, qui est âgé de 37 ans, a pu s'égarer dans la neige et serait tombé soit dans le Doubs, soit dans le Dessoubre.

On ne croit pas qu'il aurait été victime d'une agression. Cette disparition mystérieuse passionne vivement l'opinion publique.

Les Primes à la Sériciculture

Paris. — La commission des douanes a arrêté aujourd'hui le texte définitif du projet relatif à la prorogation de la loi du 13 janvier 1892 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

En voici le dispositif : Art. 1. — A partir de l'exercice 1898 et jusqu'au 31 décembre 1898 il sera alloué aux sériciculteurs une prime de 0 fr. 60 par kilogramme de cocon frais.

Art. 2. — A partir du 1^{er} juin 1898, jusqu'au 31 mai 1908, des primes seront allouées aux filateurs de soie, proportionnellement au travail annuel de la bassine et seront fixées comme suit :

400 francs par bassine à plus de trois bouts, filant des cocons indigènes ; 340 francs par bassine à plus de trois bouts, filant des cocons étrangers ; 200 francs par bassine même à un bout, pour les filatures de cocons doubles, filant des cocons français ; 170 francs par bassine, même à un bout, pour les filatures de cocons doubles, filant des cocons étrangers.

Auront droit à la prime de 400 fr. et de 340 fr. dans les usines travaillant à plus de trois bouts les bassines accessoires servant à la préparation de la bassine fleuse à raison d'une bassine accessoire par trois bassines fleuses.

Toutefois, le montant des primes liquidées trimestriellement à chaque filateur ne pourra excéder par kilogramme de soie filée dans l'ensemble des usines à 6 fr. 50 pour les cocons indigènes et 5 fr. 50 pour les cocons étrangers.

En vue du contrôle des quantités de soie filée, les agents chargés de la surveillance pourront exiger communication sur place des livres de la filature.

Remarquable découverte archéologique

Le Caire. — M. Loret, directeur des antiquités, a découvert à Thèbes le tombeau de Thoutmès III, roi de la dix-huitième dynastie.

Les peintures de ce tombeau sont admirablement conservées ; le sarcophage, formé d'une pierre unique en son genre, est presque intact. Dans d'autres chambres se trouvent d'autres cercueils, probablement ceux de la femme et de la fille de Thoutmès.

Avec les découvertes des tombeaux d'Osiris et d'Horus par M. Amélineau, à Alydos, cette belle découverte donne à la campagne des fouilles des résultats remarquables.

Petites Nouvelles

Tanger. — Les sujets anglais appartenant au navire anglais le Tourmaline, qui avaient été faits prisonniers par les troupes marocaines ont été échangés sous une forte escorte de cavalerie et d'infanterie à Haka, à une journée de marche de Mogador. Ils ont été enfermés dans la résidence du caïd de Gilili.

Pontarlier. — A onze heures moins un quart quelques secousses de tremblement de terre ont été ressenties.

Amiens. — Un violent incendie a détruit la nuit dernière la boulangerie Richomme, à Canon. Le nommé Henri Bar, 19 ans, originaire de Lappugnoy (Pas-de-Calais), a été carbonisé.

Génève. — L'astronome Philippe Flammour, mort récemment, a légué à la ville de Genève sa propriété de Sécheron, où sera probablement installé un jardin botanique.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 22 Février 1898

L'amélioration d'hier s'est maintenue au jourd'hui avec facilité et il ne subsistait rien des graves nouvelles du Niger, tout au plus les commérages des journaux anglais. Londres d'ailleurs était bien plus ferme et sa liquidation des mines d'or se passait facilement.

Notre pièce a gardé le relief de ces impressions et si les affaires n'ont pas été très animées, grâce au Mardi Gras, on n'a pas lieu de se montrer mécontent. Les inquiétudes soulevées par le procès Zola semblent s'effacer peu à peu et demain soir probablement tout sera terminé.

8 00, 103 72, 103 75. L'Extérieure, influencée par un article de l'Imparcial, clôture faiblement à 61.27 après 61.45. Il ne faut pas oublier que ce journal a toujours en la note alarmiste. On confirme d'autre part les causes de l'explosion du Maine. Valeurs ottomanes négatives. Turc D,

se dormeuse le menu fretin des autres voyageurs, soulevait son bonnet de zibeline avec un geste de déférence.

La revanche, dès que la petite porte de la maisonnette s'était refermée derrière eux pour la deuxième fois, le cocher prenait son air insouciant, le marchand se remettait à son calcul interrompu, le seigneur enfonceait plus avant son bonnet sur le front ; et cocher, marchand et boyard dégageaient en voiture d'une façon plus dégagée qu'ils n'en étaient descendus.

La maisonnette servait de cabinet à un employé de la police, chargé de vérifier les passeports et de constater l'identité des personnes.

A côté de la cabane se tenait un groupe de cosaques. C'était la force armée, dont l'homme de la police avait droit de servir en cas de besoin.

Le vovok s'arrêta à côté d'un traineau indigène ; le postillon descendit de son siège et plénina le sol pour se réchauffer. Un des glaces de la voiture s'abaissa alors ; un homme âgé de cinquante ans, à la physiologie calme et bienveillante, apostropha le postillon.

— Nous sommes arrivés à la barrière ? demanda-t-il.

— Oui, répondit le postillon. Nous sommes à Cazan.

L'homme entra la tête dans l'intérieur de la voiture et dit en s'adressant à deux dames assises dans le fond :

22.55. Banque ottomane, 558. Italien, 94.60, 94.45 et 94.75. A noter que la seule hausse du Lyonnais à 514 après 539. Primes recherches à toutes les échéances, au 15 mars, 858/5 et 846.50, 850/10, au 31 mars, 863/5 et 850, 856/10. Le Rio s'est facilement remis en son indisposition d'hier et nous le retrouvons à 725.50 après 722, ses parrais ne l'abandonnent pas.

Paris-Lyon, 1905, 1900, Gaz, 880. Petit-Gaudet, 1450. Comté, 269, 274. Saint-Etienne, 1665. Huta, 4075, 4060. Loire, 215, 220, 217. Krivoi-Rog 1265. Croix-Rousse en baisse de 25 fr. à 375, nous croyons qu'on a tort de vendre.

Phonovox, 1277, 1275. Tram. de Bron, 4150. Usines du Rhône, 137. Plaque Lumière, 5580. Mines d'Héracle, 130. Cirages Français, 530.

MARCHÉ EN BANQUE L'action Pallonnes que nous laissons hier à 1940 après 1890, débute aujourd'hui à 1890 pour clocher à 1700 offerte. La conclusion est toute trouvée : quel que soit le fond de ces valeurs, elles sont dangereuses et ne conviennent qu'aux mains solides.

Urkany, 104.50. Tharsis, 191. Da Beers, 740. East Rand, 418.50. Goldfields, 417. Robinson, 210. Anglo-Siam, 41.50. Montebank, 71.50. Randfontein, 41.50. Chartered, 71.50. Verrieres Mulatière, 590.50. Pampas, 730.50. Paris, 49.50. Voiga-Vichera lib. 705.50. non lib. 752.50. Ponomareff, 630.50. Paris, Ponomareff, 405.50. Construction, 410.50. 410 Const. 725. Pénchiny, 510.50. Cleveland, 595.50. Sud Russ, 820.50. Glaces hygiéniques, 125.50. Tram. Cherbourg, 131.50. Tram. Douai, 512.50. Tram. Limoges, 701.50. Tram. Caluire, 1600. Tram. d'Étiolles, 650.50. ancien, 680.50. Tram. de Tonnes, 501. Tram. Roanne, 540. Tram. de Neuville, 1140. Ouest électr. 539. Tram. de St-Etienne, 555.50. Horne, 100.50. Tram. de Saint-Paul, 500. Pottendorf, 517.50. Tramways de Besançon, 499. Paris, Kama, 38. Tramways de Venelles, 420. Brestow, 225. Tram. de Grenoble, 155.50. Déménagement, 520. Etablissements Casati, 300. Haut Voiga, 621. Cabies Berthod, 300.50. Cape Copper, 133.50. Donetz, 307.50. Corama, 530. Tr. d'Aix, 55.50. Appareillage, 231. Forç. mot. de l'Arve, 177. Tram. de Laminotte et Lecl. dr. Lyon, 700. Katchkar ord. 27.50. priv. 89.50. Brianks, 1247.50. Platrières du Sud-Est, 285. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 626.50. Siergier de Lyon, 135.50. Part Voves ferr. 1025.50. Makovevka, 495.50. St-Denis, 470.50. Anasaba, 26.50. Ateliers franco-russes, 141.50. Bar américain, 418.50. Tram. d'Avignon, 505. Agence Fournier, 450.50. Sheba, 38.50. Dombowala, 1480.50.

OBBLIGATIONS Bons à lots de l'Exp. de 1890, 16.75. Bons de l'Exp. de 1899, 8.50. Méridionales d'Italie, 523.50. Makovevka, 495.50. St-Denis, 470.50. Exp. Barcelon. 1874. Tractition, 465. Prokhoroff, 512. Pottendorf, 468.50. Donetz, 513.50. Mines de Communay, 297.50. Union électrique, 100.50. Lots turcs, 108.50. Séto, 505. Pénchiny, 507. Starinerie de Lyon, 502.50. Tram. de Laminotte et Lecl. dr. Lyon, Lazare Weiller et Cie, à 0/0, 482.

CHANGÉ Barcelone, 33.30. Rome, 105.17. Lisbonne, 48.1/4. Buenos-Ayres, 157.90. Chèques sur Londres, 25.25 1/2. — Argent en barres : Londres, 26 p. 1/4. Paris, 567, 570.

CH. DAMEY.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les appels électoraux M. le juge de paix du 6^e canton a rendu, à l'audience de ce jour, son jugement dans les affaires d'inscriptions électorales du 5^e arrondissement, dont nous avons parlé jeudi dernier.

Les quatre-vingt électeurs avaient appelé, devant lui, d'une décision de la commission municipale qui avait refusé de faire droit à leur demande d'inscription. L'unique motif sur lequel se basait cette décision était qu'aucun des quatre-vingt électeurs n'avait résidé pendant six mois à Lyon, au 31 mars prochain.

Treize d'entre eux ont prouvé par témoins qu'ils habitaient Lyon avant le 1^{er} octobre. La décision de la commission manque donc de base.

Et un autre, élève ou domestique du Grand-Séminaire, ont démontré que, conformément à la jurisprudence de la cour de cassation, ils avaient à Lyon leur domicile légal et, dès lors, il n'était pas nécessaire qu'ils justifiasent de six mois de résidence.

Ces quarante-quatre électeurs ont obtenu gain de cause. M. le juge de paix a infirmé la décision de la commission et ordonné qu'ils seraient inscrits sur la liste électorale de cette année.

Il s'en est suivi un succès pour l'avoir justifié ni d'un domicile, ni d'une résidence de six mois, ni du paiement d'une contribution directe.

Affaire Pout M. le procureur général de la cour (Appels correctionnels) était saisi aujourd'hui d'une requête de M. Pout, directeur de la Comédie polonoise.

M. Pout, comme nous le savons, était depuis plusieurs mois fiévreux à Genève, où il attendait le résultat de son pourvoi en cassation qu'il avait formé contre un arrêt de la cour de Lyon le condamnant à trois mois de prison pour dénonciation calomnieuse.

Le 20 janvier, il avait demandé l'extradition du gouvernement français qu'il accueillit contre lui par le tribunal fédéral de Lausanne. Transféré à la prison Saint-Paul, M. Pout, par deux assignations des 5 et 12 février, fut cité, et M. le procureur général de la cour de Lyon, au nom du gouvernement, a été déclaré que l'extradition avait été accordée et autorisée par un jugement suisse et l'autorisait à faire un sauf-conduit, à se faire reconduire à la frontière de l'île.

M. Grellet-Dumazeau, substitut du procureur général, a fait observer à la cour :

1^o Que la procédure de M. Pout était irrégulière et la cour mal saisie du litige ; 2^o Que, fut-elle régulièrement saisie, elle

déjà âgé, était simplement, mais convenablement, mûr.

Quant à la personne qui se trouvait sur la banquette de devant à côté de l'homme qui avait parlé, elle avait tout l'air d'une soubrette de grande maison ; son petit nez retroussé, ses yeux vifs, son air intelligent, donnaient à sa physionomie une apparence de gaieté, peu en harmonie avec le décor lugubre du paysage et avec l'air de tristesse répandu sur les traits de ses compagnons.

La jeune dame paraissait être la reine de tout ce monde ; elle demanda à l'homme :

— Cazan est la dernière ville un peu convenable de la Russie d'Europe, n'est-ce pas ?

— Oui, madame la comtesse, répondit-il, mais nous avons huit cents verstes à parcourir avant d'arriver à la frontière de la Sibirie ; nous n'avons encore fait que la partie la plus facile de notre voyage.

— Cher docteur, qu'il me tarde d'arriver ; vous ne vous doutez pas ce que je souffre depuis cette épouvantable catastrophe. Pauvre Vladimir, chaque verste parcourue me rapproche de lui, et je compte chaque verste, car je suis sûre qu'il m'attend là-bas. Il est séparé, par la proscription, du reste du monde, il n'entend rien dans sa formidable prison des bruits du dehors, et cependant je suis persuadée qu'il espère me voir et que cette idée seule lui fait supporter ses souffrances. Depuis cette fatale soirée je ne suis rien de son sort. Connaissez-vous quelque chose de plus épouvantable que l'incertitude ?

— Mon Dieu, madame la comtesse dit la dame âgée, je suis dans la même anxiété sur le sort de mon fils, qui, vous le savez, a disparu aussi, mais j'espère le rencontrer en Sibirie. Voyez-vous, madame, quand, dans notre pays, on constate la disparition d'une personne, si cette

personne a des amis puissants, on n'a qu'une chose à faire : prendre la route d'Orient, et aller tout droit devant soi, les villages même s'échelonnent à des distances de plus en plus longues, pour disparaître à l'horizon. On est arrivé alors. Quelques misérables cubités habitent des cabanes éparpillées au milieu d'un désert. On fouille ces cabanes d'un regard et on court, et on est sûr de trouver là-bas celui que l'on cherche. C'est avec intention que je vous ai suivie, madame la comtesse, et que cette enfant m'a accompagnée. Peut-être retrouverons nous là-bas notre pauvre Nicolas.

— Ma bonne Akouline Ivanovna, répondit la jeune dame, je ne sais comment vous remercier de ne pas m'avoir abandonnée. Tout ce que j'ai pu conserver encore de crédit et d'influence, je le mets à votre disposition pour retrouver votre fils. C'est, d'ailleurs, un devoir sacré pour moi.

— Comme le nôtre est de vous servir avec dévouement et respect ; je dis toujours à Hélène qu'elle ne comprend pas assez son devoir.

La jeune fille de la banquette devant fit une petite moue railleuse.

— Oui, oui, continua Akouline Ivanovna, il n'y a pas de quoi rire ; nous avons toutes accepté une mission : il s'agit de le remplir. Demandez plutôt au docteur. Je vous remercie, Hélène, et je vous serai reconnaissante toute ma vie de l'amour que vous avez mis à-vis de vous des devoirs malvins à vis de madame, nos rôles changent. Chaque instant de notre vie lui appartient, nous devons prévoir ses moindres désirs, la servir à genoux, pleurer lorsqu'elle pleure ; comme elle a banni le sourire de ses lèvres, nous devons aussi

était incomptente pour statuer sur cette question d'extradition. Puis il a sollicité de la cour un arrêt statuant sur ces deux exceptions, se réservant d'examiner, s'il y a lieu, au fond, la question, ultérieurement.

M. Pout a ensuite pris la parole pour combattre ces exceptions.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 22 février

Ce matin les derniers témoins sont entendus : les uns, comme M. Charbonnier, employé chez Mme Bernier, qui affirme que Perrier est venu emcatser, après le dépôt de son bilan, une facture de 593 francs, dont il s'est approprié la valeur ; d'autres, qui interviennent devant l'audience mais sont d'une utilité moindre pour éclairer le jury, viennent nous renseigner sur la vie privée de la dame Perrier. Parmi ceux-ci est M. S..., qui charge fortement son ex-ami.

Celle-ci, colbre, demande au président qu'on fasse sortir son nom de l'acte dit loi.

Le président n'y refuse. Aussitôt nous nous pas sa tout, ce dont le public s'est montré quelque peu désappointé.

M. l'avocat général Mallein, commence un long réquisitoire.

A midi, l'audience est suspendue jusqu'à deux heures.

A la reprise, M. Mallein termine son réquisitoire.

Il se propose pas à l'admission des circonstances atténuantes pour les deux accusés.

Puis M. Rouche avec son ardeur coutumière, discute les chefs d'accusation : il cherche à démontrer que Perrier est bien assés puni par sept mois de prévention, et que le déclarant en faillite ou a agi un peu précautionnement (le dividende est de 35 0/0). Quant à la femme, c'est une malheureuse névrosée, une irresponsable.

Le jury, après une assez longue délibération, rapporte un verdict affirmatif sur un certain nombre de questions accordant les circonstances atténuantes à Perrier seul.

La cour condamne Perrier à trois ans de prison, et sa femme à cinq ans de travaux forcés, sans interdiction de séjour.

Dans la salle qu'on voit présentement : on trouve la Cour trop sévère.

La femme Perrier prend alors une violente crise de larmes et c'est presque portée par les gendarmes qu'elle sort de la salle.

On remarquera certainement à notre exposition de peinture l'absence de l'un des plus estimés parmi les peintres lyonnais, M. Barriot.

Le Salon de Bellecour ayant surtout pour résultat pratique de nous présenter dans leur ensemble les principaux auteurs de nos arts plastiques, je ne puis sans être incomplet passer sous silence l'œuvre récente de M. Barriot, œuvre dont le caractère décoratif, presque architectural, ne prêtait pas à l'exposition dans une salle commune.

Tous les Lyonnais ont remarqué la coquette église de Saint-Pierre-de-Vaise, œuvre de M. Desjardins, l'un de nos architectes les plus distingués.

Cette église est construite dans le style roman du XII^e siècle, souvent choisi par nos constructeurs modernes à cause de son bon marché relatif — il faut malheureusement en tenir compte — et des facilités qu'il offre pour la décoration polychrome.

Après avoir laissé, durant plusieurs années, les murs de son église sans aucun ornement, M. le curé de Saint-Pierre-de-Vaise eut l'heureuse idée de confier la décoration intérieure à M. Barriot, architecte, qui s'adresse, pour la partie artistique du travail, à M. Barriot.

J'ai vu, aujourd'hui même, la décoration en cours d'exécution, et j'ai pu en apprécier en même temps que la richesse, la vérité archéologique ; tous les détails de l'ornementation ont été scrupuleusement reproduits, d'après des documents du XII^e siècle et choisis avec soin, car même dans l'œuvre ornementale si parfaite de nos anciens décorateurs du Moyen-Age, il faut savoir opérer une sélection.

Peut-être, en cherchant bien, trouverait on des sujets de critique, mais si le temps n'a manqué ce matin, la pièce me fait défaut ce soir et je dois me borner à parler de l'œuvre toute personnelle de M. Barriot.

M. Barriot a commandé une série de toiles marocaines, remplacées des fresques, placées en manière de frise tout autour de l'église. Ces compositions, peintes sur fond d'or, comprennent la vie de saint Pierre, des scènes de la vie de la sainte Vierge, et le groupe, au jourd'hui terminé, des apôtres. Les murs de Lyon entourant le chœur, avec le Christ au milieu, juste derrière l'autel.

Ces personnages, arrangés forcément en procession, ne donnent aucune impression de monotonie. Les attitudes sont simples et variées avec soin se détachent sur un fond d'or comme dans les fresques d'Anay, mais ont sur celles-ci l'avantage d'être suffisamment éclairées. On a fait les vitraux pour les peintures, et c'est avec raison, de même que l'on a fort sagement agi en laissant au peintre chargé des grandes peintures diriger lui-même toute la décoration du monument.

Il en résulte que tout s'harmonise d'une façon parfaite, les couleurs et les ors des ornements se trouvent dans toute l'église les tons délicats des personnages et la richesse du fond sur lequel ils se détachent.

Toutes ces figures sont dessinées et peintes avec la science et le

Delorme, à Feurs (Loire) ; Debelort, à Champligne (Haute-Loire) ; Simon, à Luceyay l'Évêque (Saône-et-Loire).

LES SOIERIES ÉTRANGÈRES et le tissage français

Une importante réunion publique a eu lieu dimanche 20 courant à trois heures et demie dans la salle de la mairie de Feurs.

Considérant que toute notre réforme douanière a consisté à substituer à la protection du travail étranger, la défense du principe national, et repousser le matériel première et deuxième ordre fabriqué, tandis que, victime de ce régime d'exception, le tissage de la soie pure, dont la matière première est française, a subi un droit normal sur son produit fabriqué, et se trouve ainsi placé sous le régime de la prime au travail étranger.

Une telle situation est aussi mise hors la loi et que l'industrie des salaires ne tient pas à une autre cause que les tissages, soierie méridionale comme soierie pure.

On demande surtout l'application au produit fabriqué étranger, d'un droit de 7 fr. 50 par kilo de soie, en moyenne des droits taxés de 10 fr. 50 par kilo de soie.

Une Bombe à Montpellier

Montpellier. — Une explosion s'est produite à 11 heures, avenue de Toulouse dans la maison d'un négociant, M. Massins, ex-président du tribunal de commerce.

Chronique électorale

BASSES-ALPES. Des candidatures surgissent un peu de toutes parts. Certains de nos amis ont déjà émettent leur nom dans la lutte électorale, et parmi eux nous remarquons le comte de Hugues, député sortant de Sisteron, qui envoie, d'ores et déjà, sa proclamation.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CHAMBRES D'AGRICULTURE. — Les Chambres d'agriculture composées d'agriculteurs et d'élus d'après le principe des Chambres de commerce.

SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

LOIRE

Loire. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Concert symphonique. — Dimanche prochain, 27 février, aura lieu en la salle des fêtes un concert symphonique avec orchestre et chœur mixte sous la direction de M. Desiré Walter.

Quête pour les Petites Sœurs des Pauvres et le bureau de bienfaisance. — Comme on le voit, le programme est magnifique, nous ne pouvons donner de succès. Le prix des places est ainsi fixé : 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

Condamnation. — M. Avery, propriétaire à Lacenas, a été condamné par le tribunal de simple police à 1 fr. d'amende et 1 fr. de dommages intérêts pour infraction contre M. Bacot, maître de Lacenas.

LOIRE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

LOIRE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

LOIRE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

LOIRE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

LOIRE

Saint-Etienne. — Félicitations au général de La Roche. — La société des décorés de la médaille militaire dans sa réunion annuelle de dimanche a décidé d'adresser, séance tenante, le télégramme suivant au général de La Roche, à Paris.

Les jeunes gens des classes antérieures devront, comme les années précédentes, présenter leur livret ce jour-là.

A LOUER

46, Rue de la Charité, 46

Vaste Local

Parfaitement Aménagé BELLES SALLES SPACIEUSES Convientrait très bien pour Cercles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc S'adresser aux bureaux du journal.

Dernière Heure

L'emprunt chinois Berlin. — On annonce que la Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation et la Deutsche Asiatische Bank se chargent en commun de l'émission d'un nouvel emprunt chinois de seize millions de livres sterling qui doit servir à payer le dernier acompte au Japon sur l'indemnité de guerre.

Les bombes de Montpellier

Montpellier. — Voici des renseignements complémentaires sur la découverte des bombes. La troisième bombe a été trouvée au n° 40 de la rue de la République, en face du quartier général.

LE MARDI-GRAS

Paris. — Les boulevards présentent un aspect très animé. L'esprit public est fort bon enfant. On se jette force confettis, et cela à la joie de tous ceux qui sont l'objet de ces envois de petits papiers.

LE PROCÈS ZOLA

Paris. — Ce soir, vers dix heures et demie, une centaine de jeunes pâlissiers, en costume de travail, passaient en monôme, boulevard du Palais, en criant : « Conspuons Zola ! »

TRAITÉ SINO-ANGLAIS

Londres. — Le Foreign Office fait savoir que le ministre anglais à Pékin a obtenu de la Chine les concessions suivantes : 1° Les cours d'eau navigables de l'intérieur de la Chine seront ouverts dans le courant du mois de juin aux vapeurs britanniques et autres, de telle sorte que partout où des traités permettent actuellement l'embarquement indigène, les étrangers auront également le droit de se servir de steamers ou de chaloupes à vapeur appartenant soit à des Chinois, soit à des étrangers.

TRAITÉ SINO-ANGLAIS

Londres. — Le Foreign Office fait savoir que le ministre anglais à Pékin a obtenu de la Chine les concessions suivantes : 1° Les cours d'eau navigables de l'intérieur de la Chine seront ouverts dans le courant du mois de juin aux vapeurs britanniques et autres, de telle sorte que partout où des traités permettent actuellement l'embarquement indigène, les étrangers auront également le droit de se servir de steamers ou de chaloupes à vapeur appartenant soit à des Chinois, soit à des étrangers.

TRAITÉ SINO-ANGLAIS

Londres. — Le Foreign Office fait savoir que le ministre anglais à Pékin a obtenu de la Chine les concessions suivantes : 1° Les cours d'eau navigables de l'intérieur de la Chine seront ouverts dans le courant du mois de juin aux vapeurs britanniques et autres, de telle sorte que partout où des traités permettent actuellement l'embarquement indigène, les étrangers auront également le droit de se servir de steamers ou de chaloupes à vapeur appartenant soit à des Chinois, soit à des étrangers.

dépasser celui d'une autre puissance quelconque. 4° Un port sera ouvert avant deux ans dans la province du Hou-Nan.

DERNIÈRES NOUVELLES

Barcelone. — Le chef de la sûreté a découvert une fabrique de monnaies françaises faussées de cinq francs à l'effigie de Napoléon III, de la République, au 1574. Les faussonniers nommés Solera, Vendrelle et Vasquez ont été écroués à la prison.

Washington. — Le Sénat a voté presque à l'unanimité la création de deux nouveaux régiments d'artillerie pour le service des batteries des côtes.

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Extraits téléphonés des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon

LA LIBRE PAROLE

De Drumont. — On comprend qu'un compagnon d'armes, un camarade, pour sauver un accusé vienne bruyamment attester contre l'évidence même que celui qu'on veut condamner est innocent, mais enfin qu'est-ce que cette question d'armes militaires livrés à l'ennemi peut faire en ce moment d'immenses et à ce point de vue de l'humanité ?

L'INTRANSIGÉANT

De Babinski. — Zola se vante, depuis trois mois, de tout sacrifier, sa vie, son avenir, ses droits d'auteur à la recherche de la vérité et quand le capitaine Lévron-Renaud la lui apporte, il la repousse avec la dernière énergie.

L'AUTORITÉ

Quels magistrats quel droit de magistrat que cet avocat général qui se terre sous son siège comme un bœuf dans le trou de son araire pendant lesquelles on assaille violemment les témoins pour les attirer sur le terrain prohibé des procès déjà jugés et que l'avocat qui ne trouve pas un mot, qui n'a pas seulement un vague geste quand il répond après l'inculpé vient hurler sans l'ombre d'une preuve administrée : « Je jure que Dreyfus est innocent. »

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

Communications Diverses

Faillites catholiques. — Le vendredi 25 février, à huit heures du soir, rue du Plat, 25, conférence par M. Létour, doyen de la Faculté des Lettres et le président de république dans le Nouveau Monde.

Le 4 mars, conférence de M. Donnadieu, professeur à la Faculté des sciences : « Du rôle de l'alimentation dans la famille. »

École polytechnique. — Un registre est ouvert à la Faculté des Sciences pour recevoir les inscriptions des candidats qui voudront prendre part, cette année, au concours d'admission à l'école polytechnique. Ce registre sera irrévocablement clos le 1er avril prochain au soir.

Recherches dans l'intérêt des familles. — La nommée Chandelier (Eloïse-Françoise), veuve Masson, lingère, âgée de 65 ans, a disparu de son domicile, rue Garibaldi, 150, à Lyon, depuis le 13 janvier 1898.

Le 4 mars, conférence de M. Donnadieu, professeur à la Faculté des sciences : « Du rôle de l'alimentation dans la famille. »

ourlés. — Signe particulier : Une touffe de poils sur l'avant-bras gauche.

En cas de découverte ou de renseignements, prière de vouloir bien aviser immédiatement la Préfecture du Rhône (4° division, 2° bureau).

Concours hippique du Rhône

Séant le désir exprimé par des éleveurs du Cantal et du Puy-de-Dôme, ces deux départements, qui devaient faire partie de la circonscription du concours régional hippique de Lyon, sont réunis au concours de Limoges.

Elections législatives

Comité du 6^e arrondissement. — Une conférence sera faite par M. Ernest Billot, le vendredi 25 février cours d'Alsace à 8 heures 1/2 très précises, au local, 83, cours Morand (au fond de la cour), sous la présidence de M. Mutatier-Silvent, candidat.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 23 FÉVRIER 1898 Premier arrondissement. — Joseph Barot, employé, 45 ans, place Rouville, 1, 11 h. ; Ep. Bert, née Vieillard, dévideuse, 72 ans, rue Motte-de-Gérando, 14, 4 h. ; Emilie Gache, tailleur, 18 ans, rue Magueval, 18, 1, 8 h.

Deuxième arrondissement. — Vve Sathony, née Fraises, journalier, 57 ans, Hôtel-Dieu, midi ; Victor Meyrand, 54 ans, Hôtel-Dieu, midi ; Vve Girard, née Trélaud, s. p., 75 ans, Hôtel-Dieu, 2 h. ; Lucie Dupras, 1 mois 1/2, Charité, 8 h. ; Vve Tardieu, née Demay, domestique, 63 ans, rue Victor-Hugo, 47, 1, 10 h. ; Juliette Legros, 14 mois, quai Perrache, 35, 11 h. ; Ep. Labrosse, née Chevaland, sans profession, 73 ans, rue de la Charité, 51, 4 h.

Troisième arrondissement. — Vve Vionlard, née Piquard, couturière, 73 ans, rue Moncey, 26, 1, 9 h. ; Vve Fanton, née Coquart, rentière, cours Richard Vitton, 1, 2 h.

Quatrième arrondissement. — Mollard Jean, tisseur, 63 ans, rue Perrot, 12, 8 h. ; Vve Pate, née Monde, rentière, 65 ans, grande-rue de la Croix-Rouge, 8, 2 h. ; Emile Emile, domestique, 48 ans, hôpital Croix-Rouge, 1, 4 h.

Cinquième arrondissement. — Julien Emile, 3 mois, rue St-Jean, 2, 1, 8 h. ; Cécile Marie, frangeuse, 68 ans, rue Saint-Pierre, le Vieillard, 2 h. ; Muzelignat, cordonnier, 40 ans, montée de Chaulan, 88, 1, 10 h. ; Jany Marie, s. p., 26, rue des Machabées, 58, 1, 11 h. ; Solvestre Philibert, sans profession, 62 ans, montée des Granouilles, 15, 1, 1 h. ; David Nicolas, fabricant de cadres, 40 ans, rue du Beauf, 44, 1, 2 h. ; Périsaud Adolphe, lingère, 15 ans, rue de la Chaise, 14, 1, 8 h.

Sixième arrondissement. — Fournard Benoit, 65 ans, rue Suchet, 2, 1, 2 h. ; Oppermann Charles, rentier, 44 ans, portes du cimetière de la Guillotière, 1, 8 h. ; Vve Marie-Louise, née Gérard, ménagère, 56 ans, rue Mollière, 35, 1, 4 h.

Spectacles & Concerts

GRAND THÉÂTRE. — Aujourd'hui, mercredi 23 février, relâche. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 3/4.

THÉÂTRE DES ANCIENS. — Aujourd'hui, mercredi 23 février, relâche. Demain, La fille du tambour-major.

THÉÂTRE RANCOY. — Aujourd'hui, mercredi 23 février, relâche. Demain, La fille du tambour-major.

THÉÂTRE DES ANCIENS. — Aujourd'hui, mercredi 23 février, relâche. Demain, La fille du tambour-major.

THÉÂTRE RANCOY. — Aujourd'hui, mercredi 23 février, relâche. Demain, La fille du tambour-major.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vais, 22 février 1898. Bœufs amenés... 778 | Vendus... 528 Prix (crotin non compris) les 100 k. : 125 à 140 f.

Veaux amenés... 332 | Vendus... tous Prix (crotin non compris) les 100 k. : 110 à 120 f.

Fort marché, vente calme ; hausse sur les veaux.

LIQUEUR AGRÉABLE

Tonique et Digestive ÉLIXIR GAULOIS

Exiger sur chaque Crotin de la Goutte portant le Cachet de la MAISON FILLON à LYON Hors Concours Paris 1879, Lyon 1894

Se trouve dans les bons établissements

MON MOLIN FRÈRES

35, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins Maison Spéciale de LINGERIE Haute Nouveauté POUR DAMES ET POUR HOMMES

Le Gérant : G. TOURNIER.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Un jeune homme

d'excellente famille, âgé d'une trentaine d'années, ayant fait ses études, désireait un emploi dans une maison de commerce. Ferait la représentation au dehors. — S'adresser au bureau du journal.

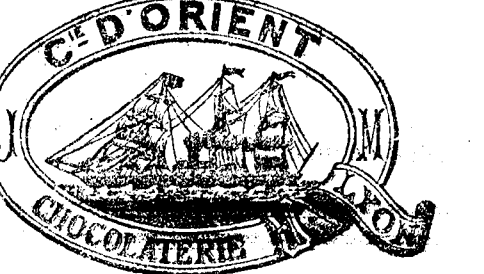
DENTS

L. MIRABEL, N° 1^{er} Dentiste LYON - 3, rue Jean-Carriés - LYON (Ancienne rue des Deux-Cousins) Quartier St-Jean, en face l'avenue de l'Archevêché

VISIBLE tous les JOURS, de 9 à 11 h. et de 1 à 5 h.



5, rue Gentil, 5



HERNIES 30 ans

de succès sans opération et souvent en 15 jours, guérison radicale (supprimant les bandages). Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, de l'Université américaine de Philadelphie, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.

4, Avenue des Ponts, 4

FABRIQUE

Au Chinois

Parapluies ombrelles

CHOIX immense de CANES ET EN-CAS

Articles pour Cadeaux

Tous les articles sont fabriqués par la maison

4, Avenue des Ponts, 4

AGENCE DE PLACEMENT

POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES 3, RUE DU PLATRE 3 LYON-TERREAUX

Le Gérant : G. TOURNIER.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

Imprimerie de la France Libre 35 et 33 bis, rue de Condé, Lyon J.-B. BALLEZ, Directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 23 Février 1898

Secret de l'abbé Césaire

PAR Léon de Tinseau

— Oh ! fit Sabine en rougissant un peu, je ne crois pas Roger très fort sur le latin ou le grec, mais c'est un si bon garçon ! Ses parents passent toute l'année à la Grand-Combe, sauf quelques semaines à Paris, au printemps. M. d'Uzel n'aime que la campagne et je crois que son fils sera comme lui. La cloche du dîner se fit entendre. — Grand Dieu ! s'écria Sabine, descendons vite. Si vous étiez en retard le premier jour, madame des Touches ne vous le pardonnerait pas. Elle ne pardonne pas facilement, ma belle-mère. A table, le président et miss Wood firent tous les frais de la conversation qui roula exclusivement sur la visite de l'institutrice à Saint-Eutrope. Sabine écoutait, évidemment charmée par le langage de Mary, qui s'exprimait avec la correction un peu raffinée d'une étrangère bien instruite dans notre langue, soulignant ses réponses, moins par ses gestes dont elle était sobre, que par l'expression parlante et animée de sa physionomie, pleine de mobilité et de charme.

Madame des Touches ne perdait pas un seul des mouvements de la jeune fille, lui faisant subir, à l'insu de la pauvre Anglaise, un véritable examen sur les règles de la conduite à table. Comme on passait au salon, la présidente ne put s'empêcher de dire du ton un peu sec d'un examinateur grincheux qui n'a pas trouvé le placement de ses boules noires : — Est-il vrai, Mademoiselle, que vous n'avez jamais quitté le couvent jusqu'à aujourd'hui ? — Je n'ai jamais eu d'autre home, comme nous disons, Madame. Mais une de mes compagnes qui m'aimait beaucoup est devenue lady Claremont, et, plusieurs fois, j'ai passé des mois de vacances chez elle. — C'était un grand château ? — Un des plus grands d'Angleterre, Madame, à ce que j'ai entendu dire. — Alors vous devez trouver notre maison bien petite et bien sèvere ? — Ma chambre de Roehampton était plus petite encore, et la règle plus sèvere. Cependant j'ai vécu bien heureuse là-bas. — Vous avez entendu ? demanda Mme des Touches à son mari, quand ils furent seuls. Croyez-vous qu'il soit agréable pour elle une maîtresse de maison d'avoir chez elle une fille qui a des habitudes semblables ? Je rougirai, maintenant, chaque fois qu'il me faudra faire réserver au déjeuner un plat de la veille. Un des plus grands châteaux de l'Angleterre ! Vous avez vu sa désinvolture en disant cela ? Positive-

ment elle a l'air d'une duchesse égarée chez de petits bourgeois. — Hélas ! ma chère amie, la perfection n'est pas de ce monde. Souvenez-vous de ce que vous a fait souffrir Fraulein Worms par ses manières qui n'avaient certes rien de ducal. Celle-ci me semble avoir fort bien pris son parti de n'être pas chez des gens qui ont vingt millions de rente. Le lendemain, après midi, le soleil était radieux, et les chemins devenus secs permettaient une longue promenade dans la campagne. — De quel côté irons-nous, miss Wood ? demanda Sabine, l'heure de sortir arrivée. — Mais, dit l'institutrice en riant, je suis forcée d'abandonner mon autorité tant que je ne connaîtrai pas mieux les pays. Choisissez le premier chemin qui s'ouvrira devant nous. Il se trouva que ce chemin était celui de la Grand-Combe. Au bout de quelques pas, Sabine prit la parole : — Je voudrais vous demander un faveur, miss Wood. Je ne suis plus une petite fille, puisque je vais accomplir mes dix-sept ans. Je n'ai pas d'amie intime et j'ai... une belle-mère. Vous m'avez inspiré, dès la première minute, une grande confiance, parce que vous êtes simple. J'adore les gens simples. Si vous voulez être pour moi autre chose qu'une institutrice ? Figurez-vous que nous nous sommes connues au couvent, et que vous étiez chez moi comme vous étiez lady Claremont. — Ma chère Sabine, répondit Mary, votre pensée me touche plus que je ne

puis dire. Mais ce que vous me demandez avec tant de bon cœur ne dépend ni de vous ni de moi. Nous ne vivons pas seules, au Sauzet. — Aussi ne serons-nous des amies qu'en tête-à-tête. Hors de là, l'étiquette régnera entre nous comme à la cour de Louis XIV. En public, je vous appellerai miss Wood. Mais, si vous voulez, quand personne ne pourra nous entendre, je vous appellerai Mary. — De tout mon cœur, dit l'institutrice sincèrement émue, à une seule condition : votre père le saura. — Je lui dirai ce soir, mais nous pouvons commencer provisoirement, voulez-vous ? Pour toute réponse, miss Wood embrassa cordialement son élève. — Voyez-vous ? continua celle-ci, on pourrait croire que rien ne me manque. Et cependant, je vis dans une solitude pénible. Mon père m'adore, mais ses fonctions l'ont rendu un peu grave et je le trouve même souvent triste. Mon frère se jetterait au feu pour moi, mais, en dehors d'un mois de vacances, je ne l'aperçois jamais. Je n'ai donc personne à qui je puisse dire tout ce que je pense, et je vous assure que je pense beaucoup. — Tant pis ! répondit miss Wood. Il ne faut pas trop penser, à votre âge. — Mon Dieu ! Mary, on dirait que vous avez trente ans. — Pire que cela. J'ai une élève qui va en avoir dix-sept. Soudain, comme elles arrivaient au détour d'un petit bouquet d'arbres, elles aperçurent un jeune homme,

cheminant lentement, et fort occupé à faire voler au loin, du bout de sa lourde canne, les pierres roulantes du sentier. C'était un garçon de cinq pieds huit pouces, avec des épaules larges en proportion. Ses pieds, chaussés de grosses bottines, ne brillaient point par la petitesse, ni ses mains, qu'il gardait nues, par la blancheur. Le regard très franc de ses yeux bleus avait quelque chose de si jeune, on aurait presque pu dire de si enfant, que le visage à peine marqué d'une moustache blonde semblait comme déplacé sur ce corps colosse. Le jeune promeneur n'était ni beau ni laid, et semblait sans soucier médiocrement, comme de beaucoup d'autres choses d'ailleurs. La vue des deux jeunes filles ne parut lui causer aucune surprise. Il continua à s'avancer du même pas, en interrompant prudemment ses exercices de catapulte, qui pouvaient devenir meurtriers à cette distance. Arrivé à la portée convenable, il ôta son large chapeau de feutre, un peu blanchi par le soleil et les averse, et, tendant à mademoiselle des Touches sa main enorme : — Bonjour, Sabine, dit-il, comme s'il eût sauté un camarade. — Bonjour, Roger, répondit la jeune fille avec une égale absence d'émotion. Je vais vous présenter à miss Wood. Mon cousin, Roger d'Uzel, dont je crois vous avoir déjà parlé. — Vous avez fait bon voyage, Mademoiselle ? demanda le flagétique personnage en remettant son chapeau, après avoir salué. Mauvais temps sur

la Manche, n'est-ce pas ? avez-vous eu le mal de mer ? — Mais non, répondit Mary, surprise, moins qu'une autre, en sa qualité d'Anglais d'une rencontre si peu comique. — Vous avez plus de chance que moi, alors. En fait de traversée, je ne connais que celle de Bordeaux à N'est-ce pas, Sabine ? vous y étiez. — Oui, hélas ! quel affreux souvenir ! Vos parents vont bien aujourd'hui ? — Comme d'habitude, merci. Et que pays de Saintonge ? N'est-ce pas qu'il est beau, Mademoiselle ? — Oh ! très beau, répondit Mary, éclatant chez son interlocuteur qui paraissait l'aimer beaucoup. — Certes, Mademoiselle. Si vous connaissez la Grand-Combe ! Vous la connaissez bientôt, j'espère. Je ne pense pas que vous ayez vu souvent des résidences plus agréables, en Angleterre. Ce n'est pas que je veuille prétendre que le Sauzet... C'est si joli, le Sauzet ! — A la bonne heure ! dit Sabine en riant. J'allais me fâcher. Mais vous devenez terriblement diplomate, Roger. — Moit diplomate ? Oh ! non, par exemple. Je ne pense même pas en avoir l'air, n'est-ce pas, Mademoiselle ? — Non, fit l'Anglais en riant. J'ai vu souvent le portrait de lord Palmerston. Il ne vous ressemble pas. (A suivre.)

CYCLES CLEMENT AGENCE EXCLUSIVE : 99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes ou LIQUEUR VULNERAIRE PERFECTIONNÉE LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

MAISON SILVAN, FONDÉE EN 1816 GVE POUZET-SILVAN, SUCCESSION 12, Quai Saint-Antoine, Lyon

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES Gros & Détail M. Vernay 71, Cours Lafayette, Lyon

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

NOUVELLE INSTALLATION BLANCHISSERIE MODELE Rue des Remparts-d'Ainay, 40, LYON

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M. LEJEUNE LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON

DÉCOUPAGES SUR BOIS POUR AMATEURS Machines à découper de tous genres TOUS LES ACCESSOIRES POUR LE DÉCOUPAGE

GRANDE INFIRMIERIE CANINE GROSSETÊTE Fils, Vétérinaire 95, Rue Molitère (près de la Nouvelle École)

Emplâtre de la Providence Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE à l'HOTEL DE FRANCE à Tarare (Rhône)

Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles S. CHABERT

A VENDRE Immeuble à Lyon rapportant 8.000 fr net de charges

A VENDRE Occasion : ORGUE A TUYAUX Bourdon, 8 pieds; dulciana, 4 pieds; flageolet, 2 pieds; tremolo; 4 jeux coupés en demi-jeux.

A VENDRE SIX BEAUX ORANGERS SÉCULAIRES Au prix de 50 francs pièce

ÉTUDE de comptes, liquidations, dossiers, partages, avis sur toutes affaires

AUX 4 BLASONS MALAVAL Graveur en tous genres Lyon, passage de l'Hotel-Dieu, 24, Lyon

MEUBLES DE LYON EN BOIS MASSIF Maison Henri Bonjour et C^o, successeur de Daïn

AU COLOSSE DE RHODES Lyon, 42-44, cours de la Liberté, Lyon

FRANCE LIBRE A LYON Dans les Etablissements suivants :

HOTEL DES VOYAGEURS 17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

MEUBLES DE LYON Meilleurs et meilleurs marchés que les MEUBLES DE PARIS

AU COLOSSE DE RHODES LYON, 42-44, cours de la Liberté, 42-44, LYON

BOURSE DE PARIS du 22 Février

Table of stock market data for Paris, including columns for various stocks, bonds, and exchange rates.

BOURSE DE LYON du 22 Février

Table of stock market data for Lyon, including columns for various stocks, bonds, and exchange rates.